

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du 29 Octobre 2020

Présents :

Evelyne BEMUS
Sandra CROIX
Antoine MANET
Frédéric SIMON

Thierry BOUET
Pierre FABRE
Caroline MENIER
Evelyne THOMAS

Fabien CHAUSSE
Bruno LEPINAT
Gérard RIPARD

Absents : Loïc PROGNON, Cindy RONDET, Sandra URBAIN - MERCIER

Secrétaire de séance : Frédéric SIMON

Procurations : Sandra URBAIN – MERCEIR à Fabien CHAUSSE
Cindy RONDET à Antoine MANET

Délibération N ° 2020 / 43 – Récompense aux titulaires du brevet des collègues

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'offrir une carte cadeau d'une valeur de 40 € à Zacchary SAYSSET pour l'obtention de son brevet des collègues, celui-ci dernier ayant été oublié lors de l'attribution des récompenses au conseil municipal dernier.

Délibération N ° 2020 / 44 – Participation à la classe de neige

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer financièrement à la classe de neige pour les enfants suivants :

• Noa BELLOIR :	110 €
• Loric BOIZARD :	110 €
• Syrielle BOUGOIN :	110 €
• Lana LOUIS – AGUANNO :	110 €
• Enès MALOIGNE :	110 €
• Léandro SCHOTT :	110 €
• Lana SKASKOW :	<u>110 €</u>
Total :	770 €

Délibération N ° 2020 / 45 – Convention relative à la prise en charge de la différence de tarification entre le tarif St Germain du Puy et le tarif extérieur par la ville de Moulins sur Yèvre
Accueil d'enfants résidant à Moulins sur Yèvre dans les services suivants :

- **Accueil avant et après la classe – Accompagnement aux devoirs**
- **Restauration scolaire pour les maternelles et primaires**
- **ALSH Mercredi (demi-journée, repas, accueil avant et après)**
- **ALSH Vacances Scolaires (demi-journée, repas, accueil avant et après, activités à la carte)**

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de la convention énoncée ci-dessus, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité les termes de la convention.

Il décide et vote (12 voix pour 1 voix contre) la participation communale au centre de loisirs

- 1.77 € par fréquentation à la ½ journée
- 3.54 € par fréquentation à la journée

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous documents se rapportant à cet effet.

Délibération N ° 2020 / 46 – Convention pour le suivi des volumes mis en distribution du réseau de distribution d'eau potable

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de la convention énoncée ci-dessus, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les termes de la convention.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous documents se rapportant à cet effet.

Délibération N ° 2020 / 47 – Vote d'une subvention exceptionnelle à ECOM

Monsieur le Maire fait part du courrier d'ECOM expliquant que les conditions sanitaires n'ont pas permis l'organisation de manifestations lucratives. De ce fait l'association se retrouve fragilisée et sollicite une subvention exceptionnelle de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, alloue une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association ECOM.

Délibération N ° 2020 / 48 – Vote d'une subvention pour « Solidarité sinistrés tempête Alex »

Monsieur le Maire fait part du courrier de l'Association des Maires Ruraux des Alpes Maritimes qui lance un appel aux dons pour aider les communes sinistrées lors du passage de la tempête Alex.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,(12 voix pour 1 voix contre) alloue une subvention de 200 € à l'association ci-dessus nommée.

Fin de séance
